

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 5 mars 2020

*L'an deux mille vingt, le cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.*

**Date de convocation** : 26/02/2020

**Nb de membres en exercice** : 14

**Présents** : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Nicole JEUDI, Michel HALOPÉ, Olivier CHASLES, Valérie COMPAIN, Laure DESTOUCHES, Sonia GAUBUSSEAU, Nathalie LEFEBVRE, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Joël PLUMÉ, Jean SOHIER.

**Absents** : Margot CHALOUAS, Éric MAKAGON.

**Secrétaire de séance** : Sonia GAUBUSSEAU

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé sans observation.

## **1. Approbation des comptes de gestion 2019 Commerce / Assainissement / Commune**

Les comptes de gestion 2019 des budgets Commerce, Assainissement et Commune sont approuvés sans observation.

## **2. Approbation des comptes administratifs 2019 Commerce / Assainissement / Commune**

Le Maire étant sorti de la salle, les comptes Administratifs 2019 des budgets Commerce, Assainissement et Commune sont approuvés sans observation.

## **3. Affectation des résultats**

**Budget Commerce :**

- porter au 1068	13 654.22 €
- porter au 002 – excédent de fonctionnement reporté	1 226.43 €
- porter au 001 – déficit d'investissement reporté	13 654.22 €

**Budget Assainissement :**

- porter au 1068	-
- porter au 002 – excédent d'exploitation reporté	77 182.30 €
- porter au 001 – excédent d'investissement reporté	57 778.13 €

**Budget Commune :**

- porter au 1068	81 121.92 €
- porter au 002 – excédent de fonctionnement reporté	212 686.22 €
- porter au 001 – déficit d'investissement reporté	41 215.92 €

## **4. Vote des taux de contributions directes 2020**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020.

- Taxe d'habitation	17.89 %
- Taxe foncière (bâti)	22.09 %
- Taxe foncière (non bâti)	48.77 %

## 5. Attribution des subventions aux associations 2020

Après examen des besoins des différentes associations et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer les subventions maximales suivantes par association et autorise le maire à signer les mandats correspondants :

<b>Associations communales</b>	
A.S.S.R.	500.00
ADAC 37 (Anciens combattants)	200.00
Amicale des Retraités	200.00
Bibliothèque	2 586.00
Gym Tonic à Saint-Roch	500.00
APE	200.00
Roch en cœur	750.00
Bien être à Saint Roch	200.00
Trek Tours	750.00
<b>Total</b>	<b>5 886.00</b>
<b>Autres organismes</b>	
Coopérative scolaire	1 080.00
Voyage 1	500.00
Voyage 2	500.00
A.F.M Téléthon	200.00
Collège J. Roux	500.00
<b>Total</b>	<b>2 780.00</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2020</b>	<b>8 666.00</b>

## 6. Vote des budgets 2020

### Budget Commerce

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	6 850.43	6 850.43
<b>Section d'investissement</b>	15 654.22	15 654.22
<b>TOTAL</b>	<b>22 504.65 €</b>	<b>22 504.65 €</b>

### Budget Assainissement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'exploitation</b>	130 818.16	130 818.16
<b>Section d'investissement</b>	124 878.13	124 878.13
<b>TOTAL</b>	<b>255 696.29 €</b>	<b>255 696.29 €</b>

### Budget Commune

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 023 738.22	1 023 738.22
<b>Section d'investissement</b>	448 200.34	448 200.34
<b>TOTAL</b>	<b>1 471 938.56 €</b>	<b>1 471 938.56 €</b>

## **7. Demande de subvention « amendes de police »**

M le Maire rappelle le projet de cheminement sécuritaire et déplacements doux pour l'accès à l'école, et la mise en accessibilité des infrastructures scolaires rue de la Baratterie.

En effet, dans cette rue se trouvent l'école, la bibliothèque et la cantine, mais également le terrain de sport utilisé par l'école et les associations sportives.

La commune envisage la création d'un plateau surélevé à la sortie de l'école afin de faire traverser les enfants pour accéder à ces infrastructures.

L'estimation financière totale s'élève à 116 599.03 € HT. Ce projet pourrait bénéficier de subventions notamment au titre de la Dotation de l'Etat dans le cadre du reversement du produit des amendes de police.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Subvention C. Départemental	16 500.00 €
- amendes de police	11 200.00 €
- Fonds propres	88 899.03 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à demander cette subvention et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fin de la séance à 22h15